



Mise en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Union  
Africaine



---

**ATELIER CONJOINT CEEAC/CEDEAO DE RESTITUTION DE  
L'ETUDE DE CARTOGRAPHIE/MAPPING DES ACTIONS ET  
INITIATIVES CONCOURANT À LA PRÉVENTION ET RÉOLUTION  
DES CONFLITS LIÉS À LA COMPÉTITION D'ACCÈS AUX  
RESSOURCES NATURELLES DANS LE BASSIN DU LAC-TCHAD,  
EN RCA ET EN RDC.**

*Douala, République du Cameroun du 24 au 26 Mai 2023*

**NOTE CONCEPTUELLE**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le bassin du Lac Tchad est une zone d'élevage par excellence qui renferme des ressources naturelles, notamment hydriques. Les cinq pays, parties prenantes de ce bassin comptent un cheptel bovin estimé à plus de 67 millions de têtes dont environ 70 % sont détenus par le Tchad avec 28 millions de têtes et le Nigeria avec 20 millions de têtes. La zone est surtout connue pour les flux d'animaux, destinés, tant pour la commercialisation que pour la transhumance transfrontalière en provenance de la République Centrafricaine (RCA), du Tchad et du Niger, en direction du Cameroun et de la République démocratique du Congo (RDC) et surtout du Nigeria. L'élevage pastoral est au cœur de l'économie du bassin du Lac Tchad. Ce sous-secteur de l'élevage et le potentiel pastoral du bassin du Lac Tchad apportent ainsi une contribution assez importante à l'économie des pays membres, notamment à celle du Tchad, du Niger, de la République Centrafricaine et, dans une certaine mesure à celle des Etats fédérés du Nigeria et de la RDC. Le pastoralisme constitue le principal mode de production animale, assortie d'une transhumance transfrontalière et des flux commerciaux de ruminants.

La mobilité des éleveurs présentait il y a encore quelques années l'avantage d'être en phase avec l'environnement et de compenser la faible densité de la population occupant le territoire. Cependant, la pratique cumulative de l'agriculture et de l'élevage pastorale dans les zones rurales est fragilisée ces dernières années par des contraintes d'accès et de gestion des ressources naturelles, aggravées par l'insécurité. Cette insécurité engendrée, entre autres, par la secte islamique Boko Haram, les nombreuses rébellions et accentuée par les changements climatiques extrêmes, a causé des contraintes supplémentaires pour les activités agropastorales. Pour de nombreux acteurs, cette situation a engendré des trafics en tout genre, de conflits entraînant des impacts socio-économiques négatifs, des menaces, pressions et conséquences alarmantes sur: la conservation de la faune sauvage, la préservation de la riche biodiversité et menace par conséquent la sauvegarde des écosystèmes forestiers et le développement harmonieux des communautés locales et autochtones.

Au niveau régional, plusieurs actions ont été entreprises dans l'optique de juguler cette situation.

Au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), on note la déclaration de N'Djamena du 25 janvier 2019 sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la grande faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatique ; le Communiqué final du 04 mars 2018 de la 5<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres du COPAX tenue à Libreville en République Gabonaise, ayant décidé l'organisation d'une conférence régionale en vue de l'adoption d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme en Afrique centrale ; et l'élaboration d'un protocole sur le pastoralisme et transhumance transfrontalière apaisée dans l'espace de la CEEAC qui actuellement en cours de finalisation en vue de son adoption.

Dans le cadre de son Plan Stratégique Indicatif à Moyen Terme (PSMIT 2021- 2025), la Commission de la CEEAC a retenu entre autres deux défis majeurs à l'intégration Environnementale, Agriculture et Développement Rural, et à la paix et la sécurité régionale. Il s'agit de (1) l'inexistence, au niveau régional, d'un plan d'affectation des terres, qui débouche très souvent à des conflits liés à l'utilisation des terres ainsi qu'au conflit agriculteurs et éleveurs ; et (2) les conflits récurrents dans la sous-région autour du contrôle des richesses naturelles qui conduisent généralement à des conflits sans fin et à de nombreux défis humanitaires, tels que les déplacements massifs de populations.

Au niveau la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), on note parmi tant d'autres, l'adoption en 1998 de la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre ses États membres et l'entrée en vigueur du Certificat International de transhumance.

De façon générale au niveau national, les Etats ont élaboré des législations qui sont propres à chacun d'eux. Le Cameroun, par exemple, a élaboré des textes qui taxent le passage de la transhumance au niveau de chaque collectivité territoriale décentralisée.

Cependant, la nature exacte, l'ampleur des interventions, le niveau de coordination des actions déployées, les changements induits dans la vie des communautés bénéficiaires, leur ancrage dans les politiques et stratégies de développement des institutions publiques (États, CBLT, CEEAC, CEDEAO) sont encore mal connus au niveau local. Cette situation a été jugée préjudiciable au processus de sécurisation de la région et surtout à la promotion du développement de l'élevage dans le Bassin du lac Tchad, en RCA et en RDC au bénéfice des populations de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

C'est fort de ce constat, que les participants à la première concertation de haut niveau pour une transhumance apaisée dans le Bassin du Lac Tchad, tenue à Ndjamena, les 24 et 25 Septembre 2019 avaient fortement recommandé la réalisation d'une « cartographie approfondie des interventions (humanitaire, sécuritaire et de développement) de manière à favoriser plus de synergie et pertinence des actions conduites en faveur des éleveurs impactés par la crise de cet ensemble géopolitique ». Mais, pour être assez complète et opérante, la CEEAC a souhaité que cette étude soit élargie à la RCA et la RDC.

Dans l'optique d'accompagner la mise en œuvre de cette recommandation, le Programme Frontières de la CEEAC, avec le soutien du Projet d'appui au Programme Frontière de la CEEAC (APF-CEEAC) a sollicité les services d'une équipe de cinq consultants pour conduire cette étude. Elle a été menée dans la Région de l'Extrême Nord (Cameroun), l'Etat fédéré de Borno (Nigéria), Région de Diffa (Niger), région du Lac Tchad (Tchad), le Nord de RCA et le Nord-Est de la RDC. La mission de réalisation de l'étude a été conduite selon une démarche participative incluant toutes les parties prenantes et en tenant compte des législations nationales, sous-régionales et internationales en matière de gestion de la transhumance. Son déroulement a combiné trois approches majeures à savoir : Une revue documentaire, des enquêtes avec les populations et les interviews avec les institutions nationales, les organisations régionales et de la société civile intervenant dans la prévention et la résolution des conflits liées à la compétition d'accès aux ressources naturelles. Les consultants ont également fait des visites de terrains pour prendre en compte la perception des populations.

A la suite de cette mission, un rapport synthèse, assorti des résultats clés de l'étude, a été produit et enrichi. Les présents termes de références décrivent les modalités pour la tenue d'un atelier régional de restitution de cette étude en vue d'assurer son appropriation par les parties prenantes.

## **II. OBJECTIFS**

L'objectif global de cet atelier est de restituer les conclusions de l'étude de réalisation d'une cartographie/mapping des actions et initiatives concourant à la prévention et à la résolution des conflits liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles dans le bassin du Lac-Tchad en RCA et au RDC.

De manière spécifique, il s'agira de :

- a) Présenter les résultats issus de l'analyse des données collectées sur le terrain ;

- b) Recueillir les principaux commentaires et observations des participants ;
- c) Valider techniquement les conclusions de l'étude ;
- d) Transcrire les recommandations en action concrètes d'intervention et leur prise en charge par les acteurs actifs dans la zone ;
- e) Echanger et définir une feuille de route sur les principales étapes à venir.

### III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette réunion, il est attendu l'atteinte des résultats suivants :

- a) Les conclusions de l'étude sont présentées aux participants ;
- b) Les participants ont formulé des suggestions et recommandations pour l'enrichir ;
- c) Les résultats de l'étude sont validés par les participants ;
- d) Les recommandations issues de l'études sont transcrites en actions concrètes et prises en charge par les acteurs intervenants dans la zone ;
- e) Une feuille de route pour la prise en compte des recommandations est élaborée ;

### IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT

Le processus d'appropriation des conclusions de l'étude se déclinera en 3 phases :

- La phase préliminaire : Les participants recevront une mouture du rapport de l'étude pour amendement ;
- La phase présentielle qui se tiendra au Tchad à N'Djamena pour validation des résultats de l'étude ;
- La phase de consolidation pour dégager les scénarios d'opérationnalisation des recommandations et identifier les acteurs pour leur mise en œuvre.

L'approche méthodologique proposée pour cet atelier sera participative et comprendra à la fois des échanges directs et ouverts en plénières entre participants, des exposés et des travaux en groupe.

- Des présentations en plénière pour porter à la connaissance des participants du processus de réalisation de l'étude, présenter ses grandes articulations dans les pays, etc. ;
- Des travaux de groupe pour l'amendement du rapport ;
- Des échanges en plénière lors des restitutions des travaux de groupe, et aussi à l'issue des présentations.

### V. PARTICIPATION

Cet atelier se déroulera du 24 au 26 Mai 2023 à N'Djamena en République du Tchad. Il regroupera outre l'équipe du Projet APF-CEEAC, d'autres acteurs clés notamment : les membres de la Commission Nationale des Frontières (CNF), les représentants des organisations régionales (CEEAC, CEDEAO, CILSS, CBLT, COMIFAC, etc.), les Organisations de Producteurs (APESS, RBM) et les responsables des ministères impliqués dans la mise en œuvre des initiatives au niveau de la zone de l'étude.

Pays	Partenaires	Nombre
Cameroun	Commission Nationale des Frontières (CNF)	1
	Ministère de l'Élevage des Pêches et Industries Animales	1
	Ministère de l'Agriculture et du développement rural	1
	Ministère Des Forêts Et De La Faune	1
	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable	1
	FIDA	1

	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS)	1
	Consultant (Facilitateur)	1
	Personne ressource	1
	APF-CEEAC	2
	PFBC	1
	<b>Sous-total 1</b>	<b>12</b>
<b>Tchad</b>	Commission Nationale des Frontières (CNF)	1
	Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable	1
	Ministère de Développement Agricole	1
	African Parks Network (APN)	1
	Wildlife Conservation Society (WCS)	1
	Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF)	1
	Association pour la promotion des libertés fondamentales du Tchad (APLFT)	1
	Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)	1
	FAO	1
	HCR	1
	WCS	1
	<b>Total 2</b>	<b>11</b>
<b>Niger</b>	Commission Nationale des Frontières (CNF)	1
	Ministre de l'Élevage et de la Pêche	1
	Ministère de l'Agriculture	1
	Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable	1
	Réseau Billital Maroobé (RBN)	1
	<b>Total 3</b>	<b>5</b>
<b>Nigéria</b>		
	Federal Ministry of Agriculture and Rural Development	1
	Federal Ministry of Environment	1
	Federal Department of Fisheries	1
	National Border Commission (NBC)	1
	Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA)	1
	<b>Total 4</b>	<b>5</b>
<b>RCA</b>	Commission Nationale des Frontières (CNF)	1
	Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	1
	Ministre de l'agriculture et du Développement Rural	1
	Ministre d'Environnement et du Développement Durable	1
	WCS	1
	<b>Total 5</b>	<b>5</b>
<b>RDC</b>	Commission Nationale des Frontières (CNF)	1
	Ministère de l'Agriculture	1
	Ministère de Pêche et Elevage	1
	Ministère de l'environnement et de développement durable	1
	<b>Total 6</b>	<b>4</b>
<b>CEEAC</b>	DAPPS :	7
	- Commissaire DAPPS	
	- 3 Experts du DAPPS	

	DERNADER : - Commissaire DERNADER - 2 Experts du DRNADER	
	APF-CEEAC	1
	<b>Total 6</b>	<b>8</b>
<b>Autres participants</b>	CEDEAO	6
	COMIFAC	1
	CILSS/PREDIP	1
	CILSS/ PRAPS	1
	CILSS /PEPISAO	1
	<b>Total 7</b>	<b>9</b>
	<b>Total</b>	<b>60</b>

## **VI. PRISE EN CHARGE**

Les dépenses relatives à l'organisation et la tenue de cet atelier régional seront prises en charge par le Projet APF-CEEAC. Les partenaires techniques et financiers invités assureront leur propre prise en charge.